



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative CACE/458

Le 27 août 2008

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Commission d'études 4 des radiocommunications

- Adoption d'une nouvelle Recommandation par correspondance et son approbation simultanée, conformément au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-5 (Procédure d'adoption et d'approbation simultanées par correspondance)

Services par satellite

Dans la Circulaire administrative CAR/254 datée du 8 mai 2008, un projet de nouvelle Recommandation a été présenté pour adoption et approbation simultanées par correspondance (PAAS), conformément à la Résolution UIT-R 1-5 (§ 10.3).

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites le 8 août 2008.

La Recommandation approuvée sera publiée par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire son titre ainsi que le numéro qui lui a été attribué.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe 1

Titre de la Recommandation approuvée

Recommandation UIT-R S.1806

Doc. 4/16(Rév.1)

Objectifs de disponibilité pour les conduits numériques fictifs de référence du service fixe par satellite fonctionnant au-dessous de 15 GHz
